



Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

**PROCES VERBAL DE REUNION**  
**COMITE SYNDICAL DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE**  
**SEANCE DU 20 JUILLET 2023 – 10H00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

1

**Etaient présents :**

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Michèle COTTRET  
Jacques BRES  
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Catherine BARRE MONGE  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Alain TROUCHET (expert)  
Dauphin : Marc PATIMO  
Entrevaux :  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Olivier HENRY (expert)  
Montfuron :  
Moustiers :  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

**Participaient également :**

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN,  
Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

**Excusés :**

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean FENOUIL, Line TILLEMANN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

## L'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 9 mars 2023 ;
2. Vote d'une motion contre le déploiement anarchique de la fibre optique dans les villages, aux abords immédiats et en campagne ;
3. Travaux de la commission d'homologation :
  - 3.1. Renouvellement de la commission ;
  - 3.2. Organisation des visites des communes ;
4. Travaux de la commission Edition :
  - 4.1. Renouvellement de la commission ;
  - 4.2. Travail sur le document pédagogique à l'attention des mairies et des pétitionnaires sur le label des Villages et Cités de Caractère et les aides possibles ;
5. Appel de participation auprès des communes de Montfuron, Saint-Michel L'Observatoire-Lincel et Saint-Martin de Brômes pour la réalisation des outils de communication dans la continuité du plan global de communication ;
6. Renouvellement du contrat « Assurances » du syndicat – Lancement d'une consultation ;
7. Réévaluation de la grille des critères de calcul de la subvention pour les « opérations façades et toitures » des particuliers ;
8. Avis sur les dossiers d'aides départementales présentés au titre des Villages et Cités de Caractère ;
9. Organisation d'une journée de partage à Castellane : Etude sur le mobilier urbain ;
10. Communication :
  - 1.1. Finalisation des outils de communication et choix des prestataires pour la réalisation des photos, vidéos et fiche touristique des communes de Montfuron, Saint-Michel L'Observatoire-Lincel et Saint-Martin de Brômes ;
  - 1.2. Rendu de l'étude chromatique sur le bâti sur le territoire des Villages et Cités de Caractère.

---

Alain DELSAUX ouvre la séance et remercie toutes les personnes pour leur présence. Le quorum étant atteint avec la participation des représentants de 9 communes et 5 conseillers départementaux, le Président demande à l'assemblée qu'une personne se propose pour le poste de secrétaire de séance. Michèle COTTRET, représentante du Conseil départemental se propose et est désignée. Le Président la remercie. Puis, il donne lecture du courrier daté du 7 juillet 2023 par lequel le Préfet des Alpes de Haute-Provence l'informe de l'accord donné par les ministres en charge du budget des collectivités de la demande de reprise sur le budget primitif du SMVCC de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement de la somme de 200 000 €. Cette reprise dans la limite autorisée ainsi que l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération devront faire l'objet d'une délibération lors du prochain comité syndical en octobre 2023. Cette nouvelle est bien accueillie par les membres présents.

Puis, le Président procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

## RAPPORT N°1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 9 MARS 2023

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès verbal a été mis aux voix et **adopté à l'unanimité.**

## RAPPORT N°2 : MOTION CONTRE LE DEPLOIEMENT ANARCHIQUE DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES VILLAGES, AUX ABORDS IMMEDIAT ET EN CAMPAGNE

**Le Président a donné lecture de la motion** et proposé de l'adopter comme suit :

**Réunie en ce jour du 20 juillet 2023, le comité syndical des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, réseau de villages labélisés répondant à une charte de qualité pour l'entretien et la mise en valeur de l'espace public, l'amélioration constante du cadre de vie, dans le respect du patrimoine et de l'environnement, souhaite alerter le Préfet des Alpes de Haute-Provence, le Préfet de Région, les élus et parlementaires sur la gravité des dégradations subies pour le déploiement de la fibre optique dans les villages, aux abords immédiats et en campagne.**

« Les membres élus du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence réunis ce jour en comité syndical expriment leur mécontentement et leur désarroi face à l'implantation anarchique du réseau aérien de la fibre optique.

Ils constatent des branchements réalisés sans autorisation et sans respect aucun pour l'environnement et le patrimoine, que ce soit sur le domaine public ou privé, qui causent de fortes dégradations et portent préjudice à leurs villages labellisés.

La qualification du cadre de vie des villages de caractère est la résultante d'un parcours engagé par chaque village à réaliser des travaux de restauration et de mise en valeur de leur espace public répondant aux critères de notre charte de qualité. Ces travaux sont menés sous couvert de l'Architecte des Bâtiments de France depuis plus de 30 ans. La suppression des réseaux aériens tout comme la dissimulation de toute forme de captage télévisuel visible depuis l'espace public fait partie des travaux prioritaires qui ont permis d'épurer les villages depuis leurs réalisations.

Le Syndicat mixte a une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine qui partage les mêmes grands objectifs en matière de restauration du patrimoine dans les règles de l'art et qui s'associe à notre démarche.

Aujourd'hui, même si le déploiement de la fibre optique n'est pas remis en cause sur le fond et reste un enjeu d'accès au numérique décisif pour l'attractivité de notre territoire, les communes sont confrontées à une démultiplication de fils traversant les rues et dégradant les façades parfois récemment restaurées, anéantissant en peu de temps le travail entrepris depuis des années. En rase campagne, des poteaux sont rajoutés en bordure de route, sur lesquels des dizaines de fils pendent, donnant une vision de chantier non entretenu permanent.

Une véritable pollution visuelle s'installe ainsi dans nos villages et dans les campagnes, en toute impunité et sans contrôle au regard de la préservation des paysages et des cadres de vie.

Les Communes membres du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence et la délégation départementale des Alpes de Haute-Provence de la Fondation du patrimoine souhaitent pouvoir concilier l'installation de la fibre optique qui est une attente forte des populations et des élus avec la préservation du patrimoine et la

protection de l'environnement en privilégiant l'enfouissement des lignes sur son territoire alpin.

Avec cette motion, le SMVCC relaie le mécontentement des Communes membres et en est solidaire et sollicite de l'Etat de trouver une solution permettant de résorber les dégradations commises et de prévenir celles à venir. »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;  
**Le comité syndical a DÉCIDÉ d'adopter** la motion visant à alerter le préfet et les parlementaires des Alpes de Haute-Provence, de l'urgence à mettre en place des mesures permettant le déploiement de la fibre optique en conciliant le respect du patrimoine architectural, environnemental et paysager de nos villages, telle qu'annexée à la présente délibération ; **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

4

### **RAPPORT N°3 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION**

Le Président a rappelé les principales missions de la commission d'homologation conformément à l'article 11 des statuts du SMVCC :

- Veiller à l'adéquation des différents critères issus de la charte de qualité des villages et cités de caractère lors des visites de renouvellement du label pour les communes déjà adhérentes et l'actualisation de leur classement (de 1 à 3 pavés) ainsi que pour des visites d'homologation pour les nouvelles communes candidates à l'adhésion du Syndicat mixte.
- Actualiser le classement des communes qui seront visitées dans une période de 3 ans,
- Assurer le suivi et accompagner la mise en œuvre des démarches de progrès préconisées à l'issue des visites en se tenant à la disposition de chacune d'entre elles

Avec la nouvelle désignation des élus départementaux par délibération N°DELIB-I-SAJ-5 du 24/03/2023 et l'adoption des nouveaux statuts par Arrêté préfectoral N°2022-364-009 du 30/12/2022 intégrant l'arrivée des communes de Montfuron, Saint-Martin de Brômes et Saint-Michel L'Observatoire – Lincel au sein du SMVCC, il convient d'actualiser sa composition. Après avoir **ENTENDU** l'appel à candidature de Monsieur le Président, et **APRES EN AVOIR DEBATTU, le comité syndical a DECIDÉ** d'arrêter la composition de la commission d'homologation des Villages et Cités de Caractère comme suit et sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
- Collège Département :  
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA  
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :  
Titulaires : Marc PATIMO, Line TILLEMANN,  
Suppléants : Laurent PASCAL, Claude ARNAUD
- Urbanisme ou paysage : François GONDRAN (DRAC), Laurent CHAIGNE (UDAP 04),
- Patrimoine bâti : Vincent BUCCIO (chef de service départemental d'archéologie du CD04), Bernard BARTOLINI et/ou Réjane MATTHIEU (Délégation départementale de la Fondation du Patrimoine) ;
- Accueil touristique : Florence VITI BERTIN (AD04), Céline JOLY (CD04) ;

- Animation culturelle : Claude BOULIOU (Présidente Centre Astro 04), Pauline OLIVERA (Mairie de Castellane).

ONT proposé leur candidature pour assister le Président et **sont élus à l'unanimité.**

**LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### RAPPORT N°4 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION EDITION

Le Président a rappelé que la Commission « Edition-Communication » est chargée de la réalisation et du suivi de fabrication des outils de communication. Les travaux menés sont ensuite soumis à la validation du comité syndical.

La commission est également force de propositions dans le domaine de l'organisation d'évènements fédérateurs pour le syndicat mixte ou toute communication utile à la visibilité des actions du syndicat (festival, séminaire, journée d'étude, réalisation de document à l'attention des pétitionnaires, rédaction d'articles...).

Pour rappel, les actions inscrites au plan de communication étaient les suivantes : refonte du logo et de la charte graphique, réalisation d'une photothèque et vidéos, conception, réalisation et impression des éditions touristiques et éditions de valorisation des opérations façades, création du site internet, accueil presse, salons, aides à l'émergence de produits touristiques.

Le document pédagogique de valorisation de notre Label et le fléchage des aides possibles pour les rénovations des « opérations façades et toitures des particuliers » à l'attention des mairies et des administrés va maintenant pouvoir se faire puisque ces aides départementales ont été validées juridiquement.

Avec la nouvelle désignation des élus départementaux par délibération N°DELIB-I-SAJ-5 du 24/03/2023 et l'adoption des nouveaux statuts par Arrêté préfectoral N°2022-364-009 du 30/12/2022 intégrant l'arrivée des communes de Montfuron, Saint-Martin de Brômes et Saint-Michel L'Observatoire – Lincel au sein du SMVCC, il convient d'actualiser sa composition.

**ENTENDU** l'appel à candidature de Monsieur le Président, **APRES EN AVOIR DEBATTU, le comité syndical a DECIDÉ** d'arrêter la composition de la commission « Edition-communication » des Villages et Cités de Caractère comme suit et sous réserve de l'accord des membres extérieurs désignés :

- Le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère : Alain DELSAUX,
- Collège Département :  
Titulaires : Michèle COTTRET, Marcel GOSSA  
Suppléants : Michel DALMASSO, Jacques BRES
- Collège des Communes :  
Titulaires : Pauline OLIVEIRA, Bernard CAVALLO,  
Suppléants : Jean-Michel BOUGE, Line TILLEMANN
- CD04 : Adrien LECOMTE, service Communication, Anne RINJONNEAU, Directrice adjointe aux stratégies culturelles, Céline JOLY, Chargée de communication DASC (CD04)
- AD04 : Éric OLIVE, Directeur adjoint de l'AD04

ONT proposé leur candidature pour assister le Président et **sont élus à l'unanimité.**

**LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N°5 : APPEL DE PARTICIPATIONS – MONTFURON  
SAINT MARTIN DE BROMES ET SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE**

**Après avoir ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant la réalisation des outils de communication dans la poursuite du plan de communication reportée sur l'exercice 2023 pour les communes nouvellement intégrées de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel, **APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical a DECIDÉ** de solliciter une participation forfaitaire aux 3 communes concernées de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel à hauteur de 1 000 € par commune pour la réalisation des outils de communication. **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**RAPPORT N° 6 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU SMVCC**

**Après avoir ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de renouvellement du contrat « responsabilité civile – défense pénale et recours » qui arrive à terme au 31 décembre 2023. Ce dernier nécessite une remise en concurrence périodique. Pour ce faire, une lettre de résiliation sera envoyée à la SMACL, titulaire du contrat actuel, en respectant le délai des 2 mois de préavis impartis et le formalisme d'envoi. Ceci permettra également une offre présentant des garanties et des options actualisées. **APRES avoir entendu le rapport, APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical a DECIDÉ** d'autoriser le Président à :

- Lancer une consultation auprès des assureurs pour un contrat de responsabilité civile-défense pénale et recours, sous réserve du respect des principes fondamentaux de la commande publique,
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, pour une valeur annuelle estimée inférieure à 1 000 €.

**LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 7 : PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA GRILLE DES CRITERES POUR LE  
CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE  
POUR LES TRAVAUX DES OPERATIONS FACADES/TOITURES**

Monsieur le Président a rappelé que les aides départementales au titre des Villages et Cités de Caractère sont attribuées après avis du comité syndical et vote de l'assemblée départementale sur les dossiers présentés selon les critères définis par la Charte de qualité. La subvention est versée directement par le Département et la Commune concernée à parts égales de la subvention calculée. Le calcul du montant de la subvention est fait sur la base d'une grille qu'il convient d'actualiser aujourd'hui au vu d'une hausse des prix significative des matériaux et d'éléments en faveur des enjeux environnementaux à intégrer. Après avoir **ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président proposant la modification de la grille des critères pour le calcul de la subvention de l'aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère pour les travaux des opérations « façades et toitures », réactualisée avec l'accompagnement de l'Architecte des Bâtiments de France, conformément à la Charte de Qualité de nos cités de caractère, intégrant notamment des critères en faveur des travaux de restauration sur les habitations répondant à la problématique des enjeux environnementaux actuels (pergola et clôture de jardin végétalisés permettant la diminution de la température intérieure de l'habitation), le comité syndical **A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE** pour la

modification de la grille des critères d'intervention en faveur des « opérations façades et toitures » comme jointe en annexe qui sera soumise au vote de l'assemblée départementale lors de la session d'octobre 2023. **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **PROJET DE REVISION DE LA GRILLE DE CALCUL POUR OPERATIONS FACADES / TOITURES**

Commune

20/07/2023

Nom du bénéficiaire de la subvention :

Adresse des travaux et numéro de parcelle :

7

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	PROJET 2023	Prix Unitaire en €	Montant total en €
<b>FACADES</b>		-	-		
Echafaudage	M <sup>2</sup>	-	8	6	0,00 €
Enduit ou rejointement	M <sup>2</sup>	-	18	15	0,00 €
Badigeon	M <sup>2</sup>	-	5	5	0,00 €
Reprise de pierres taillées et moulures	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Corniche à l'italienne et traitement des débords en bois	MI*	-	15	12	0,00 €
Génoises à 2 ou 3 rangs (restauration)	MI*	-	35	31	0,00 €
Encadrement ordinaire de porte ou fenêtre	MI*	-	8	5	0,00 €
Filet et faux appareil	MI*	-	5	2	0,00 €
Décors peints et frises	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Volets bois sur cadre ou contre cloués (hors entretien courant)	M <sup>2</sup>	-	60	60	0,00 €
Garde-corps en ferronnerie (balcon ou fenêtre)	M <sup>2</sup>	-	77	77	0,00 €
Garde-corps en bois sculpté (balcon ou fenêtre)	M <sup>2</sup>	-	40	40	0,00 €
<b>Clôture et portail de jardin en ferronnerie</b>	M <sup>2</sup>	-	40		
Cadran solaire, plaque de rue publique	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Porte, porte ancienne ou volet ancien (hors entretien courant)	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
Fenêtre, porte fenêtre sur mesure en copie d'ancien, restauration de menuiserie ancienne (hors entretien courant)	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
<b>Pergola, treille ombrière en ferronnerie avec intégration de végétaux (vigne vierge, glycine, clématite, rosier grimpant, jasmin)</b>	Forfait	-	20%		

Enseigne de création	Forfait	-	20%	20%	0,00 €
<b>MONTANT TOTAL PREVISIONNEL(1) plafonné à 5 000 €</b>		<u>plafonné à 5000 €</u>	<b>plafonné à 7000 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOITURE</b>					
Echafaudage	M <sup>2</sup>	-	8	6	0,00 €
Tuile écaille, bardeau de mélèze ou lauze	M <sup>2</sup>	-	35	30	0,00 €
Tuile ronde ancienne ou neuve avec validation Architecte	M <sup>2</sup>	-	18	14	0,00 €
Gouttière et descente en cuivre ou zinc	MI*	-	15	10	0,00 €
<b>MONTANT TOTAL PREVISIONNEL(2) plafonné à 5000 €</b>		<u>plafonné à 5 000 €</u>	<b>plafonné à 5 000 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL (1+2)</b>					
<b>CD04 au titre des VCC (50%)</b>					
<b>COMMUNE (50%)</b>					

Le Président a précisé que des aides de la Région Sud pouvaient peut-être abonder ces actions en faveur de la revitalisation des centres historiques et que des démarches allaient être menées en ce sens.

Catherine Barre prend la parole et soumet une proposition d'aide en faveur des personnes qui ont équipé leur habitation d'une climatisation et qui souhaitent y apposer un cache, une grille (en bois ou en ferronnerie) plus esthétique pour la façade. De même, pour la pose de panneaux solaires, il existe des couleurs de panneaux qui se rapprochent de celle de la tuile rouge. La question est posée pour savoir si ce type de panneaux ne pourrait pas être rajouté dans les aides pour la réfection de toiture. Ces sujets abordés ont fait l'objet de plusieurs réunions ayant pour thématique « Patrimoine et transition écologique ». La Charte de qualité des Villages et Cités de Caractère prône pour rester sur des restaurations traditionnelles en centre ancien (panneaux solaires, climatisation à éviter à cause des nuisances sonores et visuelles), tandis que dans les zones en périphéries, les bâtiments de plus grande envergure, commerciaux ou communaux, ainsi que les habitations privées s'équipent peu à peu de ces éléments qui accompagnent cette transition écologique et qui répondent également aux nuisances du réchauffement climatique. Le rajout de la pergola végétalisée sur la façade est une des solutions pour le centre ancien de nos villages de caractère qui permettra de réduire la température de l'habitation, dans le respect des règles de constructions traditionnelles.

**RAPPORT N° 8 : AIDES DEPARTEMENTALES AU TITRE DES VILLAGES ET CITES DE CARACTERE  
- AVIS SUR LES OPERATIONS FACADES/TOITURES – 3<sup>ÈME</sup> PROGRAMMATION AU TITRE DES  
L'EXERCICE 2023**

Le Président a présenté les dossiers d'aide départementale reçus au titre des Villages et Cités de Caractère, pour avis du comité syndical avant qu'ils soient présentés en séance de la commission permanente à la session du 20 OCTOBRE 2023 selon la répartition suivante :

## Travaux communaux :

### Maître d'ouvrage : Commune de Simiane-La-Rotonde

#### "Aménagement de la Place René Char"

La Place René Char se trouve au centre du village de Simiane-La-Rotonde, lieu de vie économique et sociale. Des travaux pour l'amélioration du cadre de vie sont prévus et portent sur la réfection de la calade, l'aménagement paysager, la mise en place de signalétique, l'installation de mobilier urbain, l'aménagement d'aire de jeux. Ils seront conduits en simultanée avec l'aménagement de la RD18 et de la RD701 afin de sécuriser l'accès à la place et aux bâtiments limitrophes dont l'école, la mairie et la salle des fêtes.

Le coût éligible de l'opération s'élève à 193 669,50 € HT selon le plan de financement suivant :

Autofinancement	(59,93%)	116 069,50 €
Subvention sollicitée auprès du Département plafond 25 000 €	(12,91%)	25 000,00 €
Subvention Région Sud au titre du PAS	(27,16%)	52 600,00 €
TOTAL		193 669,50 €

**Montant de l'aide proposée : 25 000,00 € pour un montant d'opération éligible de 193 669,50 € HT**

### Opérations façades et toitures portées par les pétitionnaires privés :

Il est précisé que le Département délibèrera sur les subventions suivantes à hauteur de 50 % lors de sa session du 20 octobre 2023 sur 5 dossiers, dont deux à Annot, un à Entrevaux, Cruis et Moustiers Sainte-Marie, pour un montant total d'intervention de 18 317,84 € dont **9 158.92 €** à charge pour le Département et la même somme répartie entre les 4 communes concernées.

#### ▪ A Annot :

### Maître d'ouvrage : Madame Myriam MARIN-GRAC

#### "Réfection de la toiture Avenue du Foulon à Annot (parcelle F501)"

Le coût de l'opération s'élève à 30 180,20 € HT

**Montant de l'aide proposée : 3 494 € dont 1 747 € du Conseil départemental et 1 747 € de la mairie d'Annot**

### Maître d'ouvrage : Monsieur Marc BERENGER

#### "Réfection de façades Avenue des Auches à Annot (parcelle 8F169)"

Le coût de l'opération s'élève à 15 300 € HT

**Montant de l'aide proposée : 5 000 € dont 2 500 € du Conseil départemental et 2 500 € de la mairie d'Annot**

#### ▪ A Cruis :

**Maître d'ouvrage : Madame Martine ABOUHAIR**

**"Réfection de façades avec rénovation des menuiseries La Ferraye à Cruis (parcelle 662) "**

Le coût de l'opération s'élève à 18 284,36 € HT

**Montant de l'aide proposée : 3 353,84 € dont 1 676,92 € du Conseil départemental et 1 676,92 € de la mairie de Cruis**

- **A Entrevaux :**

**Maître d'ouvrage : Monsieur Jean Pierre FABRE**

**"Réfection de façades Rue de la Gaieté à Entrevaux (parcelle G106) "**

Le coût de l'opération s'élève à 27 087,00 € HT

**Montant de l'aide proposée : 5 000 € dont 2 500 € du Conseil départemental et 2 500 € de la mairie d'Entrevaux**

- **A Moustiers Sainte-Marie :**

**Maître d'ouvrage : Madame Védrine TAMARA**

**"Réfection de la toiture Rue Sainte-Anne à Moustiers Sainte-Marie (parcelle G135 365) "**

Le coût de l'opération s'élève à 10 125,00 € HT

**Montant de l'aide proposée : 1 470 € dont 735 € du Conseil départemental et 735 € de la mairie de Moustiers Sainte-Marie**

**Enfin, le Département délibèrera également pour reconduire son partenariat avec la Fondation du patrimoine à hauteur de 3 000 € pour l'année 2023, par le biais d'un avenant à la convention pluriannuelle 2022-2024 de la Direction de la Culture du Département.**

Pour rappel, la Fondation du patrimoine labellise les travaux réalisés par les pétitionnaires et contribue selon la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 à participer à hauteur de 2 % du montant des travaux, permettant de ce fait une défiscalisation de tout ou partie des travaux pour les pétitionnaires.

**Le comité syndical a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers.**

Laurent PASCAL, Maire de Seyne, prend la parole et précise que ces aides ne sont pas assez importantes et qu'elles ne suscitent que trop peu d'intérêt pour ses habitants. Le Président précise que cette aide cumulée à celle de la mairie (égale au montant de l'aide votée par le Département), puis de celle apportée par la Fondation du Patrimoine qui permet la défiscalisation de tout ou partie des travaux font un total quand même très intéressant pour le pétitionnaire. La modification des critères de la grille incluant les hausses tarifaires sera proposée au vote de l'assemblée départementale en octobre prochain, proposant des aides plus significatives pour les pétitionnaires.

## RAPPORT N° 9 : ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE PARTAGE D'EXPÉRIENCE : ETUDE SUR LE MOBILIER URBAIN REALISEE PAR LA COMMUNE DE CASTELLANE

Le Président a exposé une des missions du syndicat qui est d'organiser des échanges d'expériences sur la thématique de la restauration du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie au travers d'organisation de journée de séminaires ou de partage d'études.

C'est le cas pour la commune de Castellane qui se propose de partager son expérience au travers de travaux menés lors d'une étude sur le mobilier urbain.

Le Président propose d'organiser une journée thématique à l'automne prochain sur site. Les délégués de Castellane exposeront leurs travaux et une visite de la commune permettra de visualiser les différents points détaillés de l'étude. Les travaux en cours faisant suite à l'étude seront également visités. Un covoiturage sera organisé pour limiter les frais de déplacements.

Après avoir **ENTENDU** le rapport du Président, le comité syndical **A APPROUVÉ** l'organisation d'une journée thématique (50 participants environ), avec prise en charge du repas de midi (50 personnes environ), **ET A AUTORISÉ** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de cette journée, dans la limite des crédits inscrits au Budget. **Le comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

## RAPPORT N° 10 : COMMUNICATION SUR LES MARCHES EN COURS

Le Président explique qu'en application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte, doit rendre compte au comité syndical des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant. Le Comité Syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Le Président précise que le syndicat mixte est en mesure de communiquer aux membres du SMVCC toute information qui serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés dont les réalisations suivantes :

- 1- outils de communication pour les communes de Montfuron, Saint-Martin de Bromes et Saint Michel L'Observatoire-Lincel avec les prestataires retenus dans le cadre du plan global de communication. Les dépenses engagées pour la réalisation du reportage photo, capsule vidéo, conception, réalisation et impression des éditions pour les 3 nouvelles communes ont été inscrites au budget 2023 pour une réalisation en cours d'année avec les mêmes prestataires pour respecter l'esprit « collection » et s'élèvent à un coût total de 5 558,80 € dont voici le détail :
  - 1 490 € HT (minimum de 40 photos / commune) – Thibaut Vergoz photographe (finalisé)
  - 768,80 € HT capsules vidéos représentant la commune dans sa globalité avec fond sonore – Meridian Film (en cours)
  - 3 300,00 € HT éditions touristiques (850 exemplaires par communes des 15 fiches, fiche générique et pochette actualisées) – Autrement Dit communication (en cours)

- 2- étude chromatique réalisée sur le patrimoine bâti des Villages et Cités de Caractère réalisée sur 3 territoires dont la vallée de la Blanche au Haut-Verdon, de la montagne de Lure au Luberon oriental et des gorges du Verdon jusqu'au Var. L'étude est terminée (phase I Diagnostic et Phase II Rendu de l'étude), le guide sur les couleurs et matières de l'architecture fait l'objet d'un fichier Web qui sera mis sur notre site internet et sera diffusé auprès de nos partenaires. Pour rappel, le coût total est de 29 040 €, avec une subvention de 14 250 € de la DRAC PACA et 1800 € du Conseil départemental.
- 3- Une page de publicité spéciale VCC dans le journal de l'été de Haute Provence Info a été achetée pour un montant de 500 € HT. Cet agenda a été distribué à chacun des membres présents en séance.

**Le comité syndical, APRES AVOIR ENTENDU LA PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT, PREND ACTE DE LA COMMUNICATION.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a proposé un tour de table.

- **Laurent PASCAL, Maire de Seyne**, pose la question d'un éventuel CAUE au niveau du Département. Le Président s'interroge sur la taxe qui doit alimenter ce service en cas de création et propose d'en référer à la Présidente du Département. Le syndicat sera informé des suites.
- **Bernard BARTOLINI, représentant de la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine**, expose les missions et une extension nouvelle avec un volet environnemental de ces dernières sur les « parcs et jardins publics ou privés », à condition d'une journée ouverte au public pendant les journées européennes du Patrimoine. Il rappelle que les aides de la Fondation du Patrimoine sont cumulables avec celles portées par le Département. Le délégué départemental remercie les mairies VCC qui leur transmettent les dossiers. Ce dernier comporte les mêmes pièces administratives que celui des VCC, d'où la facilité d'instruction. Pour rappel : Bernard BARTOLINI ou Réjane MATHIEU FONDATION DU PATRIMOINE - CCI des Alpes de Haute-Provence - 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88.
- **Jean-Michel BOUGE, représentant la commune de Saint-Martin de Brômes**, explique l'incident de la Tour de l'Horloge qui s'incline sur le côté Sud Ouest vers le village. D'où un état d'urgence pour trouver des financements et réaliser des travaux. L'Etat interviendra financièrement pour une grosse partie. Une aide départementale sera présentée en Commission permanente du 20 octobre prochain pour un montant de 50 000 € au titre des travaux d'urgence (CDST 21-23) pour un dossier déposé par la DLVA. La tranche I prévoit une sécurisation avec la pose d'étais (400 000 € HT), tandis que la tranche II prévoit les travaux pour maintenir le sol (1 100 000 € HT). **390 000 € HT sont à la charge de la commune et une souscription est ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine des Alpes de Haute-Provence dont voici le lien :**  
[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=pfbid0MY8pMxhdUfsfMghM3Pcdj3ADe5GsQz5jG3nfx4tT8iJR45DmsTzCW5nJDbkRSTzXI&id=100009957169248](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid0MY8pMxhdUfsfMghM3Pcdj3ADe5GsQz5jG3nfx4tT8iJR45DmsTzCW5nJDbkRSTzXI&id=100009957169248)

N'ayant plus de question dans la salle, la séance est levée à 11h50.